

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 18 janvier 2024 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences: Margaret Lavallée, Erik Johnson, Micheline Groulx Stabile et Michel Mendes

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Manon Robitaille

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2024-01-18.001

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux des séances extraordinaires du 5, 14 et 20 décembre 2023 et de la séance ordinaire du 7 décembre 2023

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux des séances extraordinaires du 5, 14 et 20 décembre 2023 et de la séance ordinaire du 7 décembre 2023, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2024-01-18.002

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances extraordinaires du 5, 14 et 20 décembre 2023 et de la séance ordinaire du 7 décembre 2023 tels que déposés.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Versements d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 11 janvier 2024 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile

Appuyé par madame Margaret Lavallée

Et unanimement résolu

2024-01-18.003

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

- Adhésion aux PREL (Partenaire pour la réussite éducative dans le Laurentides - soutien à l'organisme 25 \$
- Expédition Premières Nations - contribution financière à Daniel Lalonde 150 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses sont imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.2 Mur antibruit phase 2 - Modification de la résolution 2023-11-09.218

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution no 2023-11-09.218 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes

Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile

Et unanimement résolu

2024-01-18.004

DE MODIFIER la résolution n° 2023-11-09.218 par le remplacement du deuxième paragraphe par le suivant : « DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée à l'excédent affecté (résol. 2019-06-13.116) ».

ADOPTÉE

2.3 Fonds régions et ruralité volet 4 (Soutien à la coopération intermunicipale) – Coopération intermunicipale de gestion à la géomatique avec la Ville de Saint-Eustache

CONSIDÉRANT que les villes de Deux-Montagnes et Saint-Eustache désirent présenter un projet de gestion de la géomatique dans le cadre du programme d'aide du MAMH ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 11 janvier 2024 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson

Appuyé par madame Margaret Lavallée

Et unanimement résolu

- 2024-01-18.005 D'AUTORISER le dépôt auprès du MAMH du projet de gestion de la géomatique avec la Ville de Saint-Eustache dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- DE S'ENGAGER à participer au projet de gestion de la géomatique et à assumer une partie des coûts ;
- DE NOMMER la Ville de Saint-Eustache organisme responsable du projet ;
- D'AUTORISER monsieur Benoit Ferland, directeur général, à déposer la demande d'aide financière, pour et au nom de la ville, et à signer tous documents requis aux fins de la présente.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 10 janvier 2024

4. Règlements municipaux

4.1 Adoption – Règlement n° 1727 – Règlement décrétant l'imposition des taxes, des tarifs et des compensations pour l'année 2024

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 20 décembre 2023, un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de prévoir les taux variés de taxation, des tarifs et diverses compensations pour l'exercice financier 2024 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

- 2024-01-18.006 D'ADOPTER le Règlement n°1727 intitulé « *Règlement décrétant l'imposition des taxes, des tarifs et des compensations pour l'année 2024* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. 1454)

Madame Margaret Lavallée donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement

établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. n° 1454) ;

Madame Margaret Lavallée dépose un projet de Règlement qui aura pour objet de modifier un tarif du Service des loisirs et développement communautaire.

5. Grefte et Services juridiques

5.1 Élection partielle district 4 – Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT l'élection partielle pour le district 4 qui aura lieu le 3 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* tout membre du personnel électoral doit recevoir une rémunération et que le conseil peut établir un tarif de rémunération ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2024-01-18.007

D'APPROUVER le tarif de rémunération du personnel électoral pour l'élection partielle pour le district 4, préparé par le président d'élection et daté du 18 janvier 2024, selon la grille tarifaire déposée.

ADOPTÉE

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Décembre 2023

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de décembre 2023 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	2 984 409,53 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	64 996,98 \$

7. Ressources humaines

7.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

Service aux citoyens

8. Urbanisme et environnement

8.1. Contrat pour la disposition et la valorisation des matières organiques (appel d'offres GT2018-017) – Exercice de l'option de renouvellement – Années 2024 à 2029

CONSIDÉRANT l'adjudication, le 8 novembre 2018, du contrat pour la disposition et la valorisation des matières organiques (appel d'offres GT2018-017) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exercer l'option de renouvellement pour un bloc de cinq (5) années supplémentaires, soit du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2029 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Nathalie Lavoie, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, datée du 9 janvier 2024;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2024-01-18.008

D'EXERCER l'option de renouvellement pour un bloc de cinq (5) années supplémentaires, soit du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2029, du contrat avec *142975 Canada Ltée (Mironor)* pour la disposition et la valorisation des matières organiques (appel d'offres GT2018-017).

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.452.40.406.

ADOPTÉE

8.2 Grenier populaire des Basses-Laurentides – Entente de services 2024 – Récupération des meubles et électroménagers à domicile et gestion environnementale des halocarbures

CONSIDÉRANT que le Grenier populaire des Basses-Laurentides est une entreprise sans but lucratif dotée d'une mission d'insertion professionnelle et sociale, situé à Saint-Eustache ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite conclure une nouvelle entente ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 12 janvier 2024 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2024-01-18.009

DE SIGNER avec le Grenier populaire des Basses-Laurentides l'entente de services 2024 pour la récupération des meubles et électroménagers à domicile et la gestion environnementale des halocarbures : le maire et le directeur général sont autorisés à signer l'entente, pour et au nom de la ville.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire
02.453.00.446

9. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 40.
Deux (2) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se
termine à 20 h 06.

10. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 06 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques